



COMITÉ : COMITÉ DE JUDO LOT & GARONNE

Adresse : 997A avenue du docteur Jean Bru 47000 AGEN

Téléphone :
06.76.86.25.10
06.22.49.32.42

Email :
president_comite47@ffjudo.com
jeremy.louws@ffjudo.com

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 01/06/2024
Au Stadium d'Agen 47000AGEN

RAPPEL

Un exemplaire doit être adressé à la FFJDA-Secrétariat Général ainsi qu'à la ligue de rattachement **dans les deux (2) mois suivant l'Assemblée Générale.**

Ce procès verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale du comité.

PARTICIPATION

- nombre de membres votants convoqués	33 clubs
- nombre de membres votants présents	21
- nombre de membres votants représentés	3
- nombre total de voix	950
- nombre de voix représentées	110
- nombre de voix présentes	430

Total votants présents et représentés 24 Représentant 540 voix

Soit un quorum de 12 clubs et 317 voix (1/2, 1/3, 2/3)

Quorum nécessaire atteint (*suivant la nature de l'assemblée générale*)

OUI – NON

PERSONNES INVITÉES

Stéphanie ALVAREZ, membre du CA de la FFJDA, absente excusée

Claude DUBOS, Président de la Ligue NA, absent excusé

Olivier FAYOLLE, RAF de la Ligue NA

L Madelrieux, expert comptable ACOM

A Bersans, Commissaire aux Comptes, Triaxe

RÉSOLUTIONS

PV 2023

Le PV a été diffusé. Aucune question ou commentaire

oui _____ non _____ blancs _____ unanimité

Quitus de gestion

Les rapports sont lus, d'une façon générale le département fonctionne régulièrement. Le Président se félicite de la politique menée. En particulier, la Commission sportive a su s'adapter à la prise de recul de son président, et conduire les actions prévues. Il suit personnellement plusieurs projets 1000 Dojos. Le Secrétaire général signale que le CA finit sa mandature à 7 membres.

La trésorière précise que le Conseil Départemental a décidé de ne plus verser l'aide à l'emploi du CTF, car celui-ci est domicilié en Gironde du fait de sa gestion par le GE de la Ligue, et donc hors département. Ceci a réduit les ressources. Un élément exceptionnel est également à observer : une subvention de 5.000€ pour une action réalisée en 2022 a été perçue en 2023.

L'expert comptable donne le détail des chiffres à l'assemblée et souligne la bonne gestion d'ensemble. Le résultat est positif de 10.736€. Le total des fonds associatifs s'élève à 85.819€ soit env. 1 an de fonctionnement du Comité.

Le Commissaire aux Comptes rappelle le cadre de sa mission. Son audit des comptes n'a relevé aucune anomalie. De même, son audit de la gestion, et en particulier de toute convention entre le Comité et l'un de ses administrateurs, n'a là-aussi relevé aucune anomalie.

oui _____ non _____ blancs _____ unanimité

Affectation du résultat

Le CA propose que le résultat soit affecté au compte associatifs

oui _____ non _____ blancs _____ unanimité

Vote du budget (rappeler les principaux points du budget adopté et, notamment, le montant et les modalités de répartition de la cotisation club)

Budget prévisionnel rectifié 2024

Il est présenté par la Trésorière. Il intègre le renouvellement des actions réalisées en 2023 : les Petits Tigres, l'Open Kata d'Agen, les stages au temple sur Lot pour nos jeunes (avec une forte participation du Comité pour soutenir le développement de ces catégories d'âge), la soirée du Kagami Biraki pour faire vivre la Culture. À noter un stage pour vétérans, prévu et non confirmé au moment de l'AG. Côté recette, la recherche de partenariat continue

oui _____ non _____ blancs _____ unanimité

Budget prévisionnel 2025

Il est présenté par la Trésorière. Il reprend les mêmes lignes que le rectificatif 2024. Le CA n'a pas souhaité engager d'initiative nouvelle avant les élections.

oui _____ non _____ blancs _____ unanimité

Nom du commissaire aux comptes

Pour rappel M. A Bersans a reçu mandat de commissariat aux comptes pour 6 ans. Il n'y a donc pas de résolution à prendre par l'AG.

Questions ayant donné lieu à résolutions

PV de l'AGE du 24/02/2024

Le Secrétaire général rappelle que l'unique résolution de cette AGE a porté sur la modification des statuts et qu'elle a été adoptée à l'unanimité. Les statuts ont été déposés en Préfecture dans les délais prévus.

oui _____ non _____ blancs _____ unanimité

PV de l'AGO du 24/02/2024

Le Secrétaire général rappelle que l'unique résolution de cette AGO a porté sur la modification du règlement intérieur et qu'elle a été adoptée à l'unanimité.

oui _____ non _____ blancs _____ unanimité

ÉLECTIONS STATUTAIRES

RAPPEL DU MODE DE FONCTIONNEMENT

En préambule, le Secrétaire Général rappelle les différents votes, avec les nouveautés pour les Délégués et pour les représentants des enseignants. Il explique ensuite que le CA a choisi d'appeler les votants en 1 fois ; lors de l'émargement, des bulletins de couleur ont été attribués à chacun, avec mention du nombre de voix qui lui est propre : 1 couleur / 1 urne.

Il rappelle ensuite les candidats de chaque scrutin, qui se présentent rapidement. 2 candidats qui travaillent ne sont pas présents et présentent leurs excuses à l'AG.

DÉOULEMENT DU SCRUTIN

Le CTF procède à l'appel des votants, qui déposent leurs bulletins successivement dans les 4 urnes prévues pour cela, puis au dépouillement. Le RAF de la Ligue supervise le vote et le dépouillement.

À l'issue du dépouillement, les résultats sont présentés à l'AG.

ÉLECTIONS au COMITÉ DIRECTEUR

Liste fermée

Candidat liste T de Redon	pour 540	→ élus à l'unanimité
T de Redon, Président		
M Bertrand, Secrétaire Général		
C Genièvre, Trésorière		
M Duclercq, membre du CA		
Y Duprat, membre du CA		

Candidature individuelle

À noter, qu'il n'y a qu'une candidate féminine. Un poste doit rester vacant à l'issue du scrutin. Les votants doivent donc choisir 2 candidats masculins parmi les 3 qui se présentent ; charge au CA de coopter une candidate puis de faire ratifier son élection lors d'une prochaine AG.

(F) A-C Archambaud, sortante	pour 500	Nuls 40	→ élue
(M) M Mingo, sortant	pour 460	Nuls 40	→ élu
(M) J-L Roubiol	pour 275	Nuls 40	→ élu
(M) A Dechbery, sortant	pour 235		

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS

À noter, qu'il n'y a pas de candidate féminine. Un poste doit rester vacant à l'issue du scrutin. Les votants doivent donc choisir 2 candidats masculins parmi les 2 qui se présentent ; charge au CA de coopter une candidate puis de faire ratifier son élection lors d'une prochaine AG.

M Mingo, sortant	pour 520	Nuls 15	→ élu
D Arnaudet, sortant	pour 285	Nuls 15	→ élu

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

À noter que les 2 candidats font partie de la commission sportive sortante.

(F) E Duprat	pour 500	Blanc 20	Nuls 20	→ élu
(M) L Auffret	pour 520		Nuls 20	→ élu

AUTRES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR

N/A

QUESTIONS DIVERSES

Les informations fédérales sont présentées rapidement, sachant que la documentation a été diffusée aux membres de l'AG en amont. La représentante de la FFJ ayant dû s'excuser pour un souci de santé, le Président met en avant quelques éléments : il indique la réflexion sur le paiement pour les passages de grades ; en parallèle, il y aura des possibilités de passage dans le département ce qui réduira les déplacements et les coûts. Il fait un point rapide sur les 1000 Dojos,

Le Secrétaire générale suggère de bien prendre connaissance de ces documents. Si besoin, le Bureau pourra faire suivre les questions qui lui seront transmises, à la FFJ.

MOT DE CLÔTURE

Le Président remercie chaleureusement les membres présents de l'AG pour le renouvellement de leur confiance. Il remercie l'équipe sortante, en particulier J Louws le CTF qui accomplit un travail essentiel, et félicite les nouveaux élus.

Il clôt à l'AG et appelle tout le monde à partager le pot de l'amitié.

Thierry de Redon,
Président du Comité



Manuel Bertrand
Secrétaire Général du Comité

